

Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet
Le 28/09/2022 à la salle des fêtes d'Assais-les-Jumeaux

▪ **Personnes présentes :**

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, Président de la CLE du SAGE Thouet
Éric MOUSSERION, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire
Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Maryline GELEE, Communauté de communes du Thouarsais
Monique NOLOT, Communauté de communes de l'Airvaudais Val du Thouet
Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine
Philippe ALBERT, Communauté de communes Parthenay Gâtine
Gérard GIRET, Commune de Boussais
Germain GIROUARD, Syndicat de la Vallée de la Dive
Patrice THOMAS, Syndicat d'Eau du Val du Thouet
Bruno BILLEROT, SPL des Eaux du Cébron
Michel PONCHANT, PNR Loire-Anjou-Touraine

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Marc GARNIER, représentant de la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Patrice GUITTARD, représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Jean THARRAULT, représentant de l'Association Sauvegarde de l'Anjou
Anne-Marie ROUSSEAU, représentante de l'Association Poitou-Charentes Nature
Francis LAURENTIN, représentant de l'Association des Irrigants Aquanide
Boris LUSTGARTEN, représentant de l'Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine
Daniel FERRET, représentant du Syndicat de Valorisation et de Promotion de la Pisciculture Poitou-Charentes Vendée
Denis AMBROIS, représentant du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Maine-et-Loire

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Florence BARRE, représentante de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
Rémi ROUILLAT, représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Alain CLOCHARD, représentant de l'OFB Nouvelle-Aquitaine
Jean-Marc DI GUARDIA, représentant de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

Géraldine LEMARCHANT, représentante de la DDT de la Vienne
Philippe GUILBAUD, représentant de la DDT du Maine-et-Loire
Lionel CHARTIER, représentant de la DDT des Deux-Sèvres

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

Didier VOY, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine donne pouvoir à Olivier CUBAUD
Pierre ORY, Préfet du Maine-et-Loire donne pouvoir à Philippe GUILBAUD
Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne donne pouvoir à Géraldine LEMARCHANT
Laure LETESSIER, représentante de la DREAL Pays de la Loire donne pouvoir à Rémi ROUILLAT
Jean-Louis HERAUD, représentant de la DDETSPP des Deux-Sèvres donne pouvoir à Lionel CHARTIER

▪ **Autres participants :**

Marie-Christine CHAPALAN, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine
Stéphanie FENEON, Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Elodine PATRIER, Association des Irrigants de la Vienne
Pascal QUENIOT, PNR Loire-Anjou-Touraine
Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Jocelyn ADAM, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, animateur SAGE Thouet

▪ **Personnes excusées :**

Bruno LEFEBVRE, Communauté de Communes du Pays Loudunais, 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Emmanuel CHARRE, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
André MARTIN, Conseil Régional des Pays de la Loire
Jean-Louis LEDEUX, Conseil Départemental de la Vienne
Armelle CASSIN, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Dominique SECHET, Communauté d'Agglomération du Choletais
Jean-François MOREAU, Commune de Bressuire
Alain NOE, Commune d'Arçay
Dominique RÉGNIER, Syndicat du Val de Loire
Christian BARBIER, représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture Pays de la Loire
Philippe VIOUX, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire
Brigitte BONNISSEAU, représentante du Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres
Paul PAULY-CALLOT, représentant de l'UFC « Que Choisir » des Deux-Sèvres
Coralie DESNOUES, représentante de l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il présente l'ordre du jour à savoir :

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 22 juin 2022**
2. **Validation du cahier des charges de l'étude HMUC Thouet**
3. **Recrutement d'un(e) chargé(e) de missions HMUC**
4. **Procédure d'approbation du SAGE : info étape**

5. Information portage du SAGE en phase de mise en œuvre

6. Informations et Questions diverses

La présentation projetée en séance est jointe au présent compte rendu.

1. Validation du compte rendu de la CLE du 22 juin 2022

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 22 juin 2022. Pour rappel, lors de cette séance un avis favorable avec réserves a été donné sur le projet de programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux et le rapport d'activité 2021 de la CLE a été validé.

Il est précisé que le projet de compte rendu a été adressé aux membres de la CLE par mail en amont de la séance.

M. FERRET rappelle que le SYPOVE a adressé un courrier daté du 29 juin 2022 faisant part des observations de son syndicat suite à cette CLE.

M. CUBAUD précise que ce courrier a été adressé à l'ensemble des membres de la CLE par mail le 5 juillet.

M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document ; **le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans modification (31 votants - Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

2. Validation du cahier des charges de l'étude HMUC Thouet

Arrivée de M. CHARTIER

Comme annoncé lors de la CLE du 22 juin 2022, le bassin du Thouet a été retenu dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), lancé par l'État et l'Agence de l'eau, pour la réalisation d'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) permettant un financement à 100% des dépenses entre fin 2022 et début octobre 2024. Cette étude ayant été identifiée comme prioritaire par les membres de la CLE dans le projet de SAGE, son lancement est anticipé afin de répondre aux conditions de l'AMI.

Pour permettre le recrutement d'un prestataire en charge de la réalisation de cette étude, un projet de cahier des charges (CCTP) a été rédigé. Ce projet de CCTP a fait l'objet d'une analyse par le Bureau de la CLE le 3 août 2022, puis a été envoyé mi-août aux membres de la CLE et aux partenaires du SAGE pour avis. La version consolidée de ce CCTP a ensuite été envoyée en document préparatoire de la séance par mail le 14 septembre.

Après un rappel sur la gestion quantitative durable de la ressource en eau et sur les paramètres à considérer dans une analyse « HMUC », le projet de CCTP est présenté aux membres de la CLE (*cf. présentation*).

Pour des raisons administratives liées à l'AMI, le marché est composé d'une tranche ferme, comprenant la phase 1 « Synthèse et actualisation de l'état des lieux selon les volets HMUC » et la

phase 2 « *Diagnostic/Croisement des 4 volets HMUC et propositions d'objectifs et indicateurs* » et une tranche optionnelle comprenant la phase 3 « *Proposition de Débits d'Objectifs d'Étiage et volumes prélevables et préconisation pour un plan d'actions* ».

M^{me} MARTIN demande confirmation que l'engagement se fait sur les trois phases de l'étude.

En effet, le prestataire s'engagera sur les trois phases. Il est précisé dans le CCTP que la CLE souhaite que cette étude soit menée dans son intégralité.

M. LUSTGARTEN relève que si l'étude doit se faire dans son intégralité, il sera nécessaire de prendre un temps de réflexion, concertation à l'issue des phases 1 et 2 avant d'engager la phase 3.

M. ALBERT insiste sur l'importance de cette étude et indique que le calendrier de l'AMI pourrait éventuellement être revu.

Un découpage par unités géographiques homogènes sera réalisé dans le cadre de cette étude. Il est précisé que les principaux sous-bassins du Thouet sont : l'Argenton, le Thouaret, le Cébron et la Dive du Nord. De plus, il existe également des unités de gestion dans les arrêtés cadre. Le découpage par unités homogènes doit permettre d'interroger, critiquer ... l'échelle d'analyse.

Des échanges portent sur l'atteinte du bon état des eaux (DCE). M^{me} ROUSSEAU s'interroge sur l'état chimique des masses d'eau et particulièrement sur la définition des « substances ubiquistes » qui peuvent ne pas être considérées dans l'évaluation de l'état chimique.

Après vérification faite suite à la séance, le SDAGE Loire-Bretagne donne la définition suivante : *Substances ubiquistes* : Substances quasiment omniprésentes dans l'environnement et pouvant persister à long terme dans le milieu aquatiques. Plusieurs d'entre elles font partie des substances dangereuses prioritaires existantes et nouvellement identifiées à savoir : les diphényléthers, le mercure, les HAP, le PFOS, les dioxines, l'hexabromocyclododécane, l'heptachlore et le tributylétain (liste définie à l'article 8-bis de la directive 2013/39/UE du 12 août 2013).

M. FERRET indique que selon lui, les pollutions « naturelles » ne sont pas à considérer. Seules les pollutions d'origine anthropique devraient être prises en compte.

M. LUSTGARTEN demande si la prestation prévoit des études complémentaires en cas de manque de connaissance.

Il est répondu que le prestataire doit mettre en avant tous les manques identifiés, les lacunes de connaissances. Le rôle du chargé de mission HMUC sera d'approfondir certaines thématiques manquantes et venir en complément du prestataire (cf. point 3 « Recrutement d'un(e) chargé(e) de missions HMUC »).

Sur le volet « Climat », M. LUSTGARTEN souhaite connaître le nombre de scénarios étudiés.

La prestation prévoit de considérer 2 scénarios d'émissions.

Dans le cadre de cette étude un groupe technique sera mis en place pour le suivi technique du travail réalisé par le prestataire. La composition de ce groupe technique n'est pas finalisée.

M. LUSTGARTEN informe qu'une proposition écrite sera faite pour que l'Association des amis des moulins puisse intégrer cette instance.

M. FERRET rappelle que via leur courrier du 15 septembre, le SYPOVE a fait connaître son souhait d'être associé à ce comité technique.

M^{me} ROUSSEAU indique que Poitou-Charentes Nature est intéressé mais que les techniciens de l'association sont très pris et qu'il leur sera peut-être difficile de suivre l'étude.

Il est proposé que les différentes instances identifiées soient contactées pour voir si elles souhaitent être associées.

Après ces premiers échanges, M. CUBAUD demande si les membres de la CLE souhaitent préciser d'autres points.

M. GIRET note qu'il s'agit d'une nouvelle étude et demande si cette étude sera suffisante pour lancer des travaux ensuite.

Il est rappelé que cette étude est souhaitée par la CLE mais qu'il n'est pas nécessaire d'attendre les conclusions de celle-ci pour engager des actions opérationnelles dès à présent. Le SAGE vise d'autres thématiques qui doivent être traitées au plus tôt : économies d'eau, milieu aquatiques, zones humides, AEP,

M. MOUSSERION rebondit en rappelant que les actions opérationnelles doivent être mises en place par tous selon les compétences de chacun, bien que la structuration de la gouvernance du bassin ne soit pas idéale aujourd'hui.

M. QUENIOT indique qu'il serait intéressant d'analyser l'impact de l'évolution de la ressource sur les milieux comme les forêts par exemple.

Après ces différentes prises de paroles, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider le projet de cahier des charges de l'étude HMUC Thouet tel qu'envoyé en amont de la séance.

M. FERRET indique valider le projet de cahier des charges sous réserve de la prise en compte des remarques émises par le SYPOVE dans leur courrier du 15 septembre. Il précise qu'il y a une distinction à faire entre les écosystèmes aquatiques naturels que sont les zones humides, et les structures aquacoles et étangs piscicoles extensifs gérés par l'homme. Les deux appartiennent au patrimoine commun de la Nation comme le rappelle la loi climat en son article 45.

M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider le projet de cahier des charges HMUC ; **le cahier des charges pour l'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » sur le bassin du Thouet est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés (Votants : 33 - Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

M^{me} BARRE précise que ce cahier des charges a également fait l'objet d'une validation par le Secrétariat Technique Locale (STL). De façon plus globale, le STL valide la démarche proposée avec le lancement de l'étude HMUC et le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC (*cf. point suivant*).

3. Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC

Pour compléter la mission « HMUC » confiée à un prestataire, il est proposé le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC au sein de la cellule d'animation du SAGE. Sa mission visera à assurer un rôle d'animation, de coordination, de complément du travail mené par le prestataire en contribuant au recueil et traitement de données, à l'approfondissement de thématiques particulières, ...

Le financement de ce poste est possible dans le cadre de l'AMI « HMUC ».

Des échanges portent sur la durée du contrat proposé.

M. CUBAUD indique qu'il sera proposé un CDD de 1 an renouvelable.

M^{me} MARTIN s'interroge sur les thématiques particulières qui pourraient être approfondies.

Il est répondu qu'en fonction de l'avancée des travaux, des thématiques pourraient ressortir sans être prévues dans les missions du bureau d'études. La présence d'un(e) chargé(e) de mission permettra d'y répondre. Il est donnée comme exemple le fonctionnement du Marais de la Dive.

Suite à ces échanges, M. CUBAUD interroge la CLE sur le principe du recrutement d'un(e) chargé(e) mission HMUC au sein de la cellule d'animation du SAGE. Cette proposition n'apporte pas de remarque particulière de la part de la CLE.

La création du poste sera proposée au comité syndical du SMVT le 12 octobre (pilote du co-portage du SAGE) et le recrutement lancé par la suite.

4. Procédure d'approbation du SAGE : info étape

Le projet de SAGE validé par la CLE le 15 février 2022 a été soumis à l'avis des assemblées au cours d'une consultation qui s'est déroulée du 7 mars au 7 juillet 2022.

218 instances ont été consultées par courrier et 39 avis ont été transmis. Pour mémoire, l'absence de réponse dans le délai de la consultation vaut avis favorable. Un point synthétique est fait sur les retours reçus.

Le Bureau de la CLE se réunira le 5 octobre pour analyser les retours et préparer la prochaine séance de la CLE, lors de laquelle les éventuelles modifications du SAGE seront actées et l'engagement de la procédure d'enquête publique décidé.

M. FERRET demande que tous les membres de la CLE soient informés des dates de l'enquête publique.

Il est répondu que la CLE étant responsable de l'élaboration du SAGE, l'information sera bien évidemment transmise à tous.

5. Information portage SAGE en phase de mise en œuvre

Les membres de la CLE sont informés qu'une réunion sur la gouvernance du bassin et le portage du SAGE s'est tenue le 5 juillet 2022. Au vu de l'impossibilité de création d'une structure de bassin au 1^{er} janvier 2023 et afin de s'assurer de la poursuite du portage du SAGE, une fois celui-ci approuvé par arrêté préfectoral, il a été proposé que le portage actuel « SMVT – CA Saumur Val de Loire » puisse se poursuivre sur une période transitoire pour permettre la mise en œuvre du SAGE.

Compte tenu des échanges lors de cette réunion, de nouvelles conventions vont être proposées aux EPCI-fp du bassin présentant des ajustements financiers en cohérence avec la mise en œuvre du SAGE.

L'année 2023 sera donc une année de transition avec la fin de l'élaboration du SAGE sur la première partie de l'année puis le début de sa mise en œuvre.

M^{me} ROUSSEAU note que cette proposition répond au portage du SAGE mais s'interroge sur la compétence GEMAPI qui semble indissociable du SAGE. Elle demande des précisions sur les points de blocage empêchant la création d'une structure de bassin ayant ces compétences.

M. OLIVIER répond qu'il s'agit principalement d'une question financière.

M. CUBAUD précise que malgré des discussions visant à créer une structure pour porter le SAGE et la compétence GEMA, a minima, il n'a pas été trouvé d'accord.

M. FOUILLET relève qu'aujourd'hui la compétence GEMA est exercée par les EPCI-fp du bassin de différentes façons (régie, transfert, ...). Il ajoute que le Département 79 souhaite qu'une structure de bassin puisse voir le jour pour le portage du SAGE et qu'un travail entre EPCI-fp est nécessaire.

M. ALBERT ajoute que lors de la réunion du 5 juillet, il a été proposé un travail commun entre EPCI-fp et l'Agence de l'eau pour avancer sur ce dossier.

M. MOUSSERION rappelle l'historique des échanges et précise que la compétence « PI », qui concerne exclusivement le Saumurois, a fait l'objet d'une délégation à l'Établissement Public Loire. Il souhaite que ce dossier puisse avancer avant la fin du mandat et attend la réunion avec l'Agence de l'eau.

M. CUBAUD conclut en indiquant que l'année 2023 sera pour le SAGE une année de transition entre la fin de l'élaboration et le début de la mise en œuvre. La poursuite du co-portage actuel « SMVT-CASVL » permettra de ne pas avoir de coupure au moment de l'approbation du SAGE. Les échanges et décisions futures permettront peut-être de créer dans un premier temps une structure de bassin porteuse du SAGE.

6. Informations et question diverses

M. FERRET s'interroge sur la mise en place du groupe de travail sur les étangs.

M. CUBAUD répond que selon le souhait de la CLE, la disposition 35 du projet de SAGE prévoit effectivement la mise en place d'un groupe de travail sur la thématique des plans d'eau du bassin du Cébron mais il rappelle que pour l'heure, le SAGE n'est pas encore approuvé et que ce groupe de travail n'a pas encore été réuni. Il rappelle que les moyens techniques, humains, financiers sont limités et que ces derniers mois ont été consacrés principalement à l'avancée de l'approbation du SAGE, au travail sur l'étude HMUC, etc.

M. ALBERT confirme en précisant qu'un travail technique est nécessaire avant de réunir ce groupe de travail afin de pouvoir présenter des premiers éléments concrets lors de la première réunion. Il ajoute que la SPL des eaux du Cébron, échange actuellement avec la DDT 79 sur le sujet et avec la cellule d'animation du SAGE.

Sur un autre sujet, M. FERRET demande une indemnisation des frais de déplacement du représentant du SYPOVE pour sa participation aux réunions de la CLE.

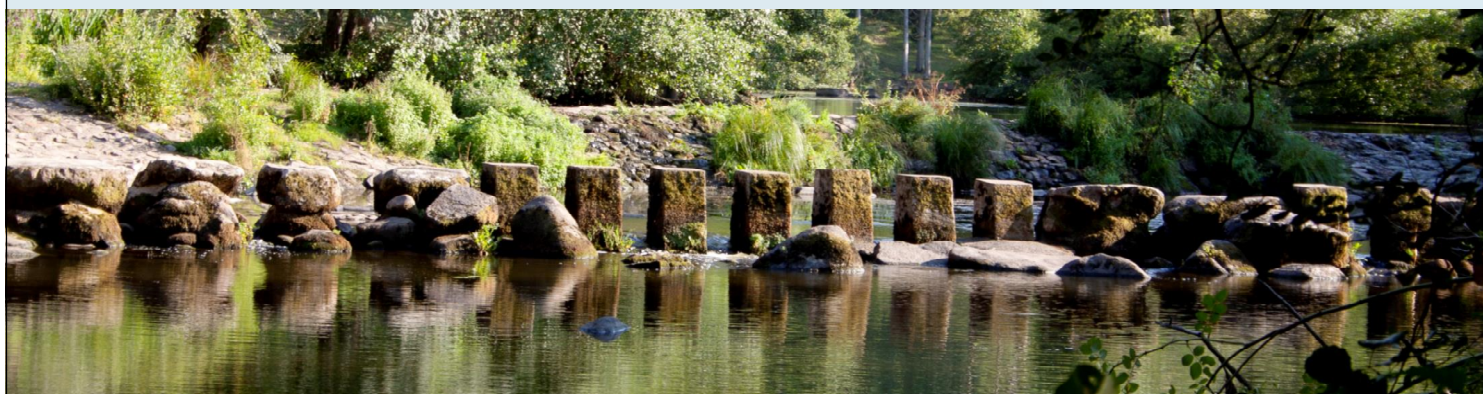
M. CUBAUD répond qu'il n'est pas prévu dans le fonctionnement de la CLE d'indemnisation des frais de déplacement.

M. ALBERT complète en notant que le SYPOVE pourrait indemniser son propre représentant.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

N.B. : Le courrier du SYPOVE du 15 septembre 2022 a été transmis aux membres de la CLE par mail le 19 septembre 2022.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



- CLE -

28 septembre 2022



Ordre du jour

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 22 juin 2022**
2. Validation du cahier des charges de l'étude HMUC Thouet
3. Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC
4. Procédure d'approbation du SAGE : info étape
5. Information portage du SAGE en phase de mise en œuvre
6. Informations et questions diverses

Validation compte rendu CLE 22 juin 2022

Chaque séance de la CLE fait l'objet d'un compte rendu.

Le projet de compte rendu est transmis par mail aux membres de la CLE pour avis, la version finale est soumise à validation lors de la séance suivante.

Validation compte rendu CLE du 22 juin 2022

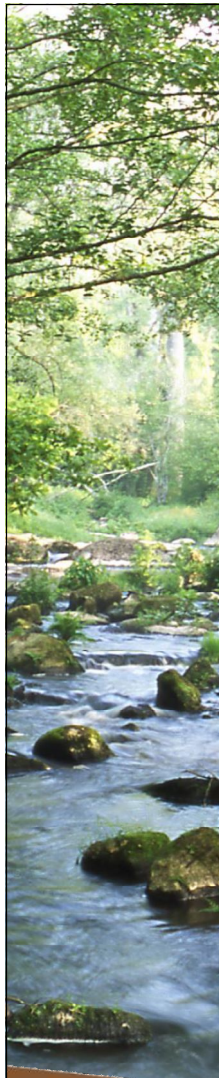
Rappel ordre du jour de la séance :

- Validation du compte rendu de la CLE du 15 février 2022
- Avis sur le projet de programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux
- Validation du rapport d'activité 2021 de la CLE
- Point sur l'avancement de la procédure de consultation du SAGE
- Information « étude HMUC » (Appel à Manifestation d'Intérêt)
- Informations et questions diverses

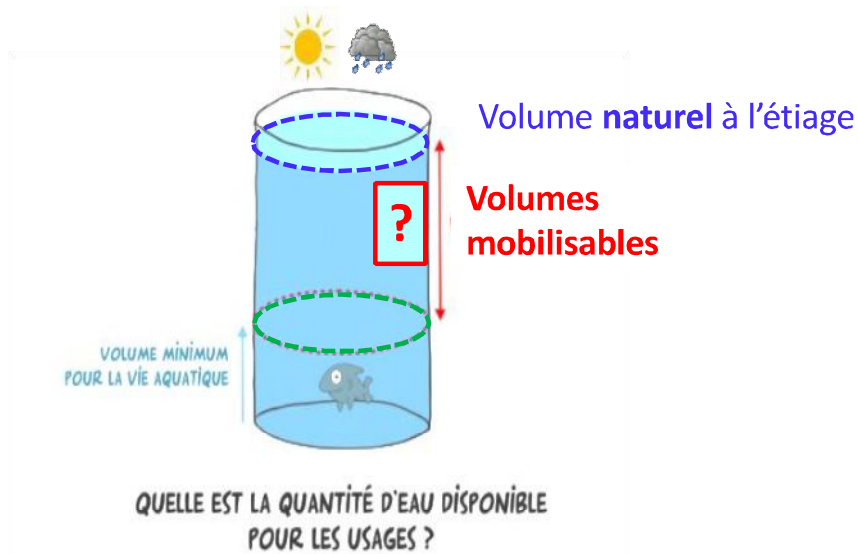
Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 22 juin 2022
2. **Validation du cahier des charges de l'étude HMUC Thouet**
3. Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC
4. Procédure d'approbation du SAGE : info étape
5. Information portage du SAGE en phase de mise en œuvre
6. Informations et questions diverses

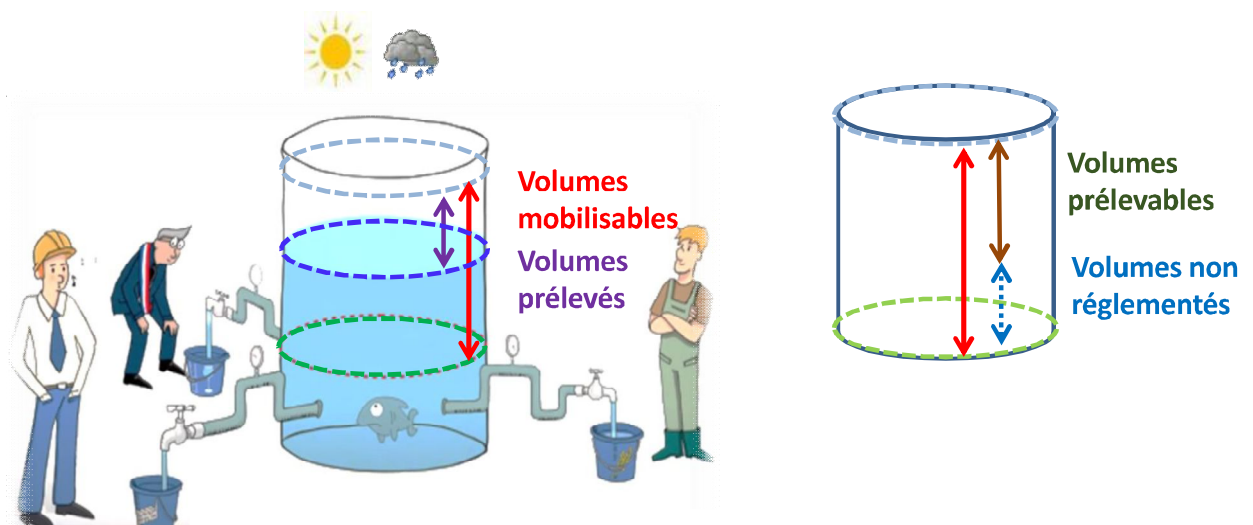


La **gestion quantitative de la ressource en eau** permet de **partager l'eau** naturellement disponible entre les différents usages et les besoins des milieux



Quel besoin pour les milieux ? Quelle quantité d'eau disponible ? Quels volumes mobilisables ?

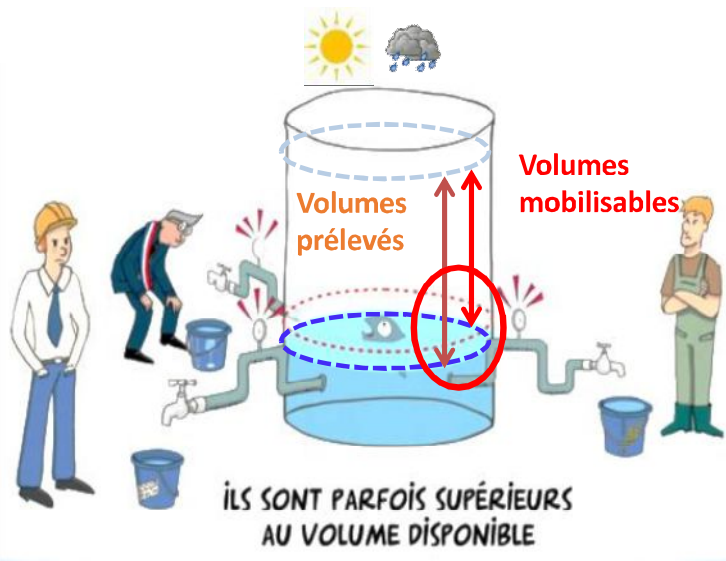
La **gestion quantitative de la ressource en eau** permet de **partager l'eau** naturellement disponible entre les différents usages et les besoins des milieux



« Volume potentiellement mobilisable » = volume qui peut être mobilisé dans un milieu naturel par l'ensemble des usages au sens large, qu'ils soient réglementés (autorisés ou déclarés) ou non (abreuvement, sécurité civile, ...), qu'ils soient liés à un prélèvement actif ou non (prélèvements diffus).

HMUC - Gestion quantitative

La **gestion quantitative de la ressource en eau** permet de **partager l'eau** naturellement disponible entre les différents usages et les besoins des milieux



Gestion conjoncturelle :
anticipation et réduction
des impacts des
événements
exceptionnels.

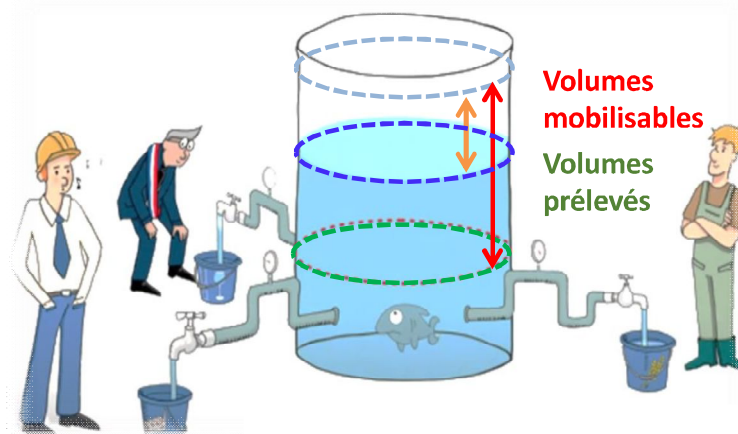
≠

Gestion structurelle :
respect des équilibres 8
années sur 10

Pour tendre vers les objectifs de Bon État des eaux la réglementation française impose la mise en place d'une gestion de l'eau équilibrée et durable et encadre la gestion des pénuries d'eau.

HMUC - Gestion quantitative

La **gestion quantitative de la ressource en eau** permet de **partager l'eau** naturellement disponible entre les différents usages et les besoins des milieux

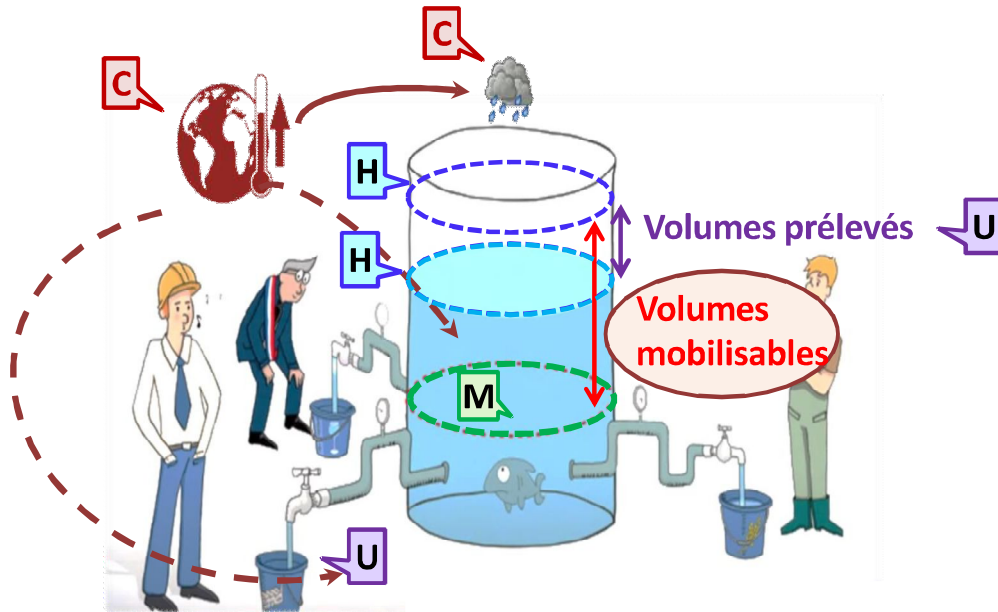


Gestion durable dans un contexte de changement climatique permettant l'atteinte du bon état et la vie aquatique et la pérennité des usages associés à l'eau.

Prise en compte des usages dépendant de la quantité ET de la qualité de l'eau et du milieu comme la production d'eau potable dont les coûts de traitement augmentent si la qualité se dégrade, l'épuration urbaine, la pêche, les usages de sports et de loisirs...

La **gestion quantitative de la ressource en eau** permet de **partager l'eau** naturellement disponible entre les différents usages et les besoins des milieux

- L'analyse HMUC :

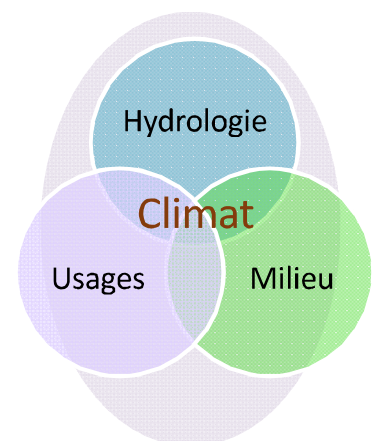


HMUC - Gestion quantitative

La **gestion quantitative de la ressource en eau** permet de **partager l'eau** naturellement disponible entre les différents usages et les besoins des milieux

- L'analyse HMUC :

- Permet d'améliorer la connaissance, de dresser **un état des lieux des équilibres quantitatifs** d'un territoire et de sa **sensibilité aux effets du changement climatique**.
- Permet aux territoires de fixer des **objectifs de gestion quantitative** et des **priorités locales** dans une démarche globale d'atteinte des objectifs de bon état des eaux
- Les analyses HMUC ouvrent la possibilité aux territoires **d'adapter localement le cadre de gestion du SDAGE**



BV Thouet retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « HMUC »

Permet un financement à 100% des dépenses entre fin 2022 et début octobre 2024.

Conditions :

- Dépôt demande aide avant le 14 octobre 2022
- Cahier des charges de l'étude doit être validé par la CLE
- Engagement de l'étude en 2022

Dépenses « HMUC » après octobre 2024 : financement AELB (70%) + autres financeurs ? (80%)

Projet de cahier des charges de l'étude :

- Bureau de la CLE du 03/08 : Analyse de la 1^{ère} version du projet de cahier des charges
- 11/08 : Envoi par mail du projet de cahier des charges aux membres de la CLE pour avis
- 14/09 : Envoi par mail de la version consolidée en document préparatoire de la CLE

Projet cahier des charges HMUC bassin du Thouet

Dispositions générales :

Contexte général, origine de l'étude, cadre réglementaire, périmètre de l'étude, ...

Objet de la consultation :

Cette étude vise à :

- Appréhender et traiter les volets hydrologie, milieux, usages, climat et rapprocher et croiser ces quatre volets
- Évaluer la ressource en eau disponible
- Proposer des indicateurs et objectifs de gestion nécessaire à l'atteinte du bon état (DCE)
- Détailler le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin
- Définir des débits écologiques
- Identifier les lacunes de connaissances et analyser la pertinence des indicateurs actuels (point nodal, gestion crise).
- Proposer si nécessaire un ajustement du DOE et des seuils de gestions de crise (voire DOEc et valeurs piézométriques) et ajustement des volumes prélevables (estivaux, hivernaux)
- Préconiser des pistes d'actions, éléments de réflexion pour un éventuel projet de territoire

Objet de la consultation :

Organisation du marché :

- *Tranche ferme : Phases 1 & 2*
- *Tranche optionnelle : Phase 3*

Souhait que l'étude soit menée dans son intégralité (TF et TO pour raison administrative)

Contenu de la prestation :

Phase 1 : Synthèse et actualisation de l'état des lieux du territoire selon les volets H.M.U.C.,

Phase 2 : Diagnostic / Croisement des 4 volets et proposition d'objectifs et indicateurs

Phase 3 : Propositions de Débits Objectifs d'Etiage et Volumes Prélevables, et préconisations pour un plan d'actions

Contenu de la prestation :

Ainsi, la présente étude doit permettre :

- De caractériser le fonctionnement hydrologique (actuel influencé et désinfluencé, et futur) des masses d'eau du bassin,
- De caractériser les milieux aquatiques et la biodiversité associée, ainsi que les pressions qu'ils peuvent subir et définir leurs besoins en terme de débit,
- D'effectuer un bilan actualisé de tous les prélèvements, rejets et transferts d'eau, et de caractériser la dépendance à l'eau de tous les usages et les potentialités d'économies d'eau,
- D'anticiper l'évolution quantitative prévisible de la ressource et des prélèvements dans un contexte de changement climatique.

Contenu de la prestation :

Phase 1 - État des lieux : synthèse et actualisation des éléments H.M.U.C.

- 1° - Une analyse à conduire à l'échelle d'unités homogènes à définir

Découpage par unités homogènes : cohérence hydrographique et hydrogéologique, proximité d'une station hydrométrique ou piézomètre, pertinence avec les usages, superficie homogène des unités.

- 2° - Hydrologie et hydrogéologie : décrire et analyser l'hydrologie influencée et reconstituer l'hydrologie naturelle désinfluencée

Comprendre le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique influencé

Reconstituer l'hydrologie naturelle désinfluencée à l'exutoire de chaque unité :

- Permet d'apprécier l'effet des pressions existantes
- Permet de critiquer, consolider, ou proposer d'adapter les valeurs seuils ou objectifs de débit
- Permet de fournir des éléments utiles à l'appréciation des effets à attendre des modifications de pressions prévisibles ou envisageables

Contenu de la prestation :

Phase 1 - État des lieux : synthèse et actualisation des éléments H.M.U.C.

- 3° - Milieux : connaître l'état des milieux aquatiques et analyser leurs besoins

Analyser le contexte environnemental : état des masses d'eau, caractérisation des milieux aquatiques, recherche et analyse des causes de dysfonctionnement, ...

Déterminer des débits écologiques : permettant le bon fonctionnement des milieux et la réalisation du cycle biologique des espèces

Définir des niveaux piézométriques minimums : seuils piézométriques de gestion

- 4° Usages - connaître les usages et l'évolution des besoins en eau

Confronter les besoins en eau avec les ressources disponibles et les besoins des milieux

- 5° - Climat

Prendre en compte les dernières études et projections climatiques disponibles et les conséquences pour le bassin

Contenu de la prestation :

Phase 2 - Diagnostic / Croisement Hydrologie, Milieux, Usages et Climat et propositions d'objectifs et indicateurs

L'objet du diagnostic est de rapprocher les quatre volets de l'étude HMUC, afin d'en effectuer une analyse croisée et d'être en capacité d'en tirer des conclusions permettant de déterminer les objectifs opérationnels locaux de gestion quantitative et, si nécessaire, les adaptations possibles du SDAGE.

Pour chaque unité homogène :

- Mettre en évidence l'adéquation ou non des prélèvements avec la ressource disponible
- Identifier les problématiques et enjeux compte tenu de la dépendance à l'eau (usages, milieux)
- Identifier les unités déficitaires , à risque ou à l'équilibre
- Quantifier par unité les volumes disponibles

Contenu de la prestation :

Phase 3 – Tranche optionnelle : Proposition de Débits d'Objectifs d'Étiage et de volumes prélevables et préconisations pour un plan d'actions

- Proposer, adapter et compléter les Débits Objectifs d'Étiage (DOE – DOEc), valeurs piézométriques et objectifs de gestion
- Ajustement des volumes prélevables
- Préconisations pour un plans d'actions

Modalités de mise en œuvre et de suivi de l'étude :

Délai d'exécution du marché / calendrier prévisionnel (réunions) :

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
TF : phase 1	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■							
TF : phase 2												■	■	■	■	■	■	■	■	■						
TO : phase 3																				■	■	■	■	■	■	■
Comité technique																										
Bureau CLE																										
CLE																										

Suivi de l'étude

Instances chargées de suivre et de valider les résultats de l'étude :

- Un comité technique, constitué spécifiquement, suivra de manière approfondie l'intégralité des travaux techniques,
- Le Bureau de la CLE pré-validera les phases intermédiaires ainsi que les résultats finaux avant validation de la CLE,
- La Commission Locale de l'Eau validera les conclusions définitives de l'étude.

Modalités de mise en œuvre et de suivi de l'étude :

Suivi de l'étude

Quelle composition pour le comité technique ?

Proposition comité technique :

- Président, Vice-Présidents de la CLE et cellule d'animation du SAGE

Et des experts techniques des structures suivantes :

- Conseils Départementaux
- Conseils Régionaux
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- DREAL
- DDT
- OFB
- ARS
- FDAAPPMA
- APN
- Association de consommateurs
- Associations irrigants
- Chambres Agriculture
- Autres représentants usagers
- OUGC
- BRGM
- EPCI-fp et collectivités AEP, Assainissement, Milieux Aquatiques
- PNR LAT



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 22 juin 2022
2. Validation du cahier des charges de l'étude HMUC Thouet
3. **Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC**
4. Procédure d'approbation du SAGE : info étape
5. Information portage du SAGE en phase de mise en œuvre
6. Informations et questions diverses

Recrutement chargé(e) de mission HMUC

3. Chargé(e) de mission HMUC

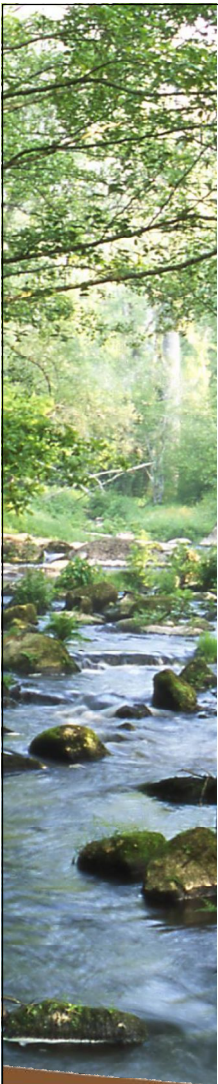
Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC au sein de la cellule d'animation du SAGE.

Missions :

- *Assurer un rôle d'animation et de coordination pour l'ensemble des acteurs du bassin dans le cadre des travaux « quantitatifs » de la CLE*
- *Encadrer et suivre le travail du prestataire retenu pour la réalisation de l'étude HMUC (respect du calendrier, expertise des productions, soutien dans la mission du prestataire, ...)*
- *Compléter le travail mené par le prestataire en contribuant au recueil et à l'analyse d'éléments nécessaires à l'avancée des travaux (collecte données, analyse et traitement des données, approfondissement thématiques particulières, ...)*
- *Organiser et animer les réunions des instances de l'étude*
- *Mener des actions de communication de sensibilisation et de pédagogie (valorisation de la démarche et vulgarisation des résultats)*
- *Gérer administrativement les dossiers traités (subventions, marché public, ...)*
- *Assurer la veille technique et réglementaire*

CDD 1 an (renouvelable)

Financement du poste dans le cadre de l'AMI



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 22 juin 2022
2. Validation du cahier des charges de l'étude HMUC Thouet
3. Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC
4. **Procédure d'approbation du SAGE : info étape**
5. Information portage du SAGE en phase de mise en œuvre
6. Informations et questions diverses

SAGE - Consultation des assemblées

4. Approbation SAGE

CLE du 15 février 2022 : validation du projet de SAGE

Consultation des assemblées du 7 mars au 7 juillet

218 instances consultées (courriers envoyés fin février)

Présentation du SAGE dans plusieurs collectivités

Autorité environnementale rencontrée le 24 mai

Comité de bassin : avis le 7 juillet -> présentation en commission planification le 16/06

39 avis reçus (délibérations, avis)

Préfecture	
Préfet 49	Avis favorable au projet de SAGE
Comité de bassin	
Comité de bassin Loire-Bretagne	Avis favorable assorti de 3 réserves et 6 recommandations
Autorité environnementale	
Autorité environnementale (formation de l'autorité environnementale du CGEDD)	Liste d'observations et recommandations
COGEPOMI	
Comité de gestion des poisons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre Niortaise	Avis favorable assorti de 3 réserves et 3 recommandations
Régions	
Conseil Régional Pays de la Loire	Avis favorable sur le projet de SAGE (courrier du 8 juillet)
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	Avis favorable sur le projet de SAGE
Départements	
Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Avis favorable sur le projet de SAGE assorti d'une mention sur le soutien à l'élevage herbager
Conseil Départemental de la Vienne	Avis favorable sur le projet de SAGE + point vigilance sur la nécessité d'une structure porteuse
Communautés d'Agglomération / Communautés de communes	
CA du Bocage Bressuirais	Avis favorable sur le projet de SAGE + point d'attention sur le coût des études à venir
CA Saumur Val de Loire	Avis favorable assorti de réserves demandant ajustements dispositions "Documents d'urbanisme" Avis défavorable sur la disposition 25 (délai application compensation 100% artificialisation) Souligne que l'objectif de réduction du taux étalement est non atteignable au vu de la réglementation actuelle
Agglomération du Choletais	Avis favorable au projet de SAGE assorti de réserves (9 dispositions concernées)
CC Thouarsais	Avis défavorable à la disposition 25 (délai application compensation 100% artificialisation)
CC de l'Airvaudais Val du Thouet	Avis favorable au projet de SAGE assorti de plusieurs remarques, points de vigilances, demandes, ... en lien avec le développement de la CCAVT
CC du Pays Loudunais	Avis favorable sur le projet de SAGE
CC du Haut-Poitou	Avis favorable sur le projet de SAGE

Syndicats	
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet	Avis favorable sur le projet de SAGE assorti de remarques et points de vigilance
Syndicat de la Losse	Avis favorable sur le projet de SAGE
Syndicat du bassin du Thouaret	Avis favorable sur le projet de SAGE
Syndicat d'Eau du Val du Thouet	Avis favorable sur le projet de SAGE + rappel que l'étude "transfert nitrates des Lutineaux" révèle un stock de nitrates important dans le sous-sol (difficulté atteinte objectif qualité AEP SAGE)
Syndicat du Val de Loire	Avis favorable sur le projet de SAGE assorti de 2 points d'attention en lien avec le captage de Ligaine (niveau eau barrage Ligaine / stock nitrates sous-sol)
SPL des eaux du Cébron	Avis favorable sur le projet de SAGE assorti d'une réserve : disposition 35 "plans d'eau BV Cébron" besoin de synergie et stratégie commune, rôle de l'État
Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou	Avis favorable sur le projet de SAGE assorti d'une réserve sur la rédaction de la disposition 25
Communes 79	
Airvault	Avis favorable au projet de SAGE assorti de plusieurs remarques, points de vigilances, demandes, ... en lien avec le développement de la commune et de la CCAVT
Argentonnay	Avis favorable sur le projet de SAGE assorti de souhaits sur le maintien des niveaux d'eau et la nécessité de consultation pour les actions sur les barrages
Assais-les-Jumeaux	Avis favorable sur le projet de SAGE
Azay-sur-Thouet	Avis favorable sur le projet de SAGE
Beaulieu-sous-Parthenay	Avis favorable sur le projet de SAGE
La Forêt-sur-Sèvre	Avis favorable sur le projet de SAGE
Louzy	Avis favorable sur le projet de SAGE
Commune de Mauléon	Avis favorable ("approuve") sur le projet de SAGE
Nueil-les-Aubiers	Avis favorable sur le projet de SAGE assorti d'une réserve demandant de rectifier l'oubli de la station d'épuration de Galliance + remarque sur le besoin d'être attentif au dérèglement climatique et de prévoir la préservation et la gestion de l'eau pour les usages locaux
Saint-Cyr-la-Lande	Avis favorable sur le projet de SAGE
Saint-Pardoux-Soutiers	Avis favorable sur le projet de SAGE

Communes 49	
Antoigné	Avis favorable sur le projet de SAGE
Artannes-sur-Thouet	Pas de remarques à formuler sur le projet de SAGE
Bellevigne-les-Châteaux	Avis favorable sur le projet de SAGE
Montreuil-Bellay	Avis favorable assorti de réserves demandant ajustements dispositions "Documents d'urbanisme" Avis défavorable sur la disposition 25 (délai application compensation 100% artificialisation)
Communes 86	
Chouppes	Avis favorable sur le projet de SAGE
Autres	
PNR Loire-Anjou-Touraine	Avis favorable sur le projet de SAGE assorti de remarques : nécessité d'une structure porteuse, information sur l'extension du site Natura 2000 de la Loire, ...

Analyse des retours avec les bureaux d'études

Bureau de la CLE du 05 octobre : Analyse des retours et propositions de réponses

CLE fin octobre – début novembre (quorum) : décision ajustement SAGE
-> validation du lancement de la procédure d'enquête publique

SAGE – Procédure enquête publique

Cadrage enquête publique – informations transmises par les services de la Préfecture 79 :

CLE sollicite par courrier M^{me} la Préfète 79 pour la mise en enquête publique

-> Dossier complet :

- PAGD, Règlement, Rapport environnemental
- Rapport « consultation » bilan-réponses (avis reçus)
- Rapport de présentation
- Note relative aux textes régissant l'enquête publique

M^{me} la Préfète 79 saisit le tribunal administratif pour désignation d'une commission d'enquête (TA dispose de 15 jours pour répondre)

Rédaction de l'arrêté inter-préfectoral

Durée enquête : environ 5 semaines (réglementation demande 30 jours minimum)

À partir du dépôt du dossier consolidé, prévoir environ 2 mois pour le démarrage de l'enquête

Cadrement enquête publique – informations transmises par les services de la Préfecture 79 :

Siège et lieux de permanences fixés par Préfecture : environ 10-15 permanences dans 6 mairies

Affichage enquête publique : 15 jours avant début enquête

- Panneau « enquête publique » : siège SAGE
- Affichage de l'avis d'enquête dans toutes les mairies par les communes

Publicité : 2 publications dans 2 journaux locaux des 3 départements (= 12 publications)

Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 22 juin 2022
2. Validation du cahier des charges de l'étude HMUC Thouet
3. Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC
4. Procédure d'approbation du SAGE : info étape
5. **Information portage du SAGE en phase de mise en œuvre**
6. Informations et questions diverses



05/07/2022 : Réunion Gouvernance Bassin du Thouet

Approbation SAGE prévue en 2023

2023 : Année de transition : fin d'élaboration – début mise en œuvre du SAGE

Sans structure de bassin au 1^{er} janvier 2023, proposition de poursuivre le co-portage actuel « SMVT-CASVL » sur une phase transitoire (2023).

Proposition de mise en place de nouvelles conventions (co-portage et contributions solidaires) revues pour être en cohérence avec la mise en œuvre du SAGE.

Ajustements des éléments financiers « 2023 »* du portage du SAGE

-> mise en place de moyens « progressifs » / montant « plafond » par EPCI

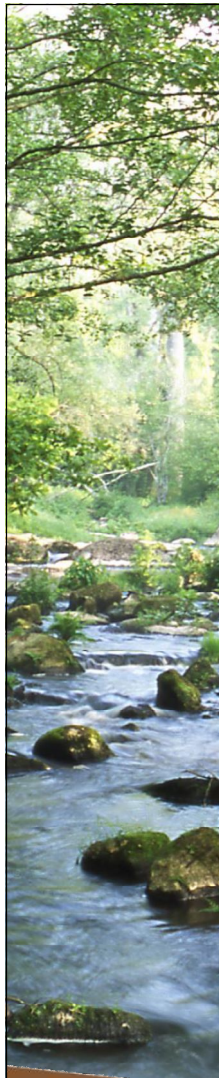
-> proposition de nouvelles conventions pour chaque EPCI

* : 2023 ajustement fonction de l'hypothèse d'approbation du SAGE (juin 2023)

Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 22 juin 2022
2. Validation du cahier des charges de l'étude HMUC Thouet
3. Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC
4. Procédure d'approbation du SAGE : info étape
5. Information portage du SAGE en phase de mise en œuvre
6. **Informations et questions diverses**





Merci de votre attention